

Avis adopté à la séance plénière du 11 mars 2020

Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

Déclaration du groupe des professions libérales

Adopté en 2015, l'Accord de Paris ambitionnait de limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2°C en 2100.

On peut constater certaines avancées, notamment dans le bâtiment, où les professionnels devront dès janvier 2021 s'engager sur le bilan carbone des constructions neuves. *A contrario*, les mesures pérennes favorisant les rénovations globales des passoires thermiques se font attendre.

D'une manière générale, la France est en retard dans la mise en route d'une politique effective du changement climatique et nous léguons ainsi aux générations futures le soin de s'adapter demain par des efforts encore plus importants.

La résolution met l'accent, à juste titre, sur le besoin de cohérence des politiques publiques.

Notre groupe souhaite aussi insister sur la nécessaire mise en place d'un Plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) pour investir efficacement dans la formation et adapter nos modèles de fonctionnement afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone.

Concernant les études d'impacts, nous avons des doutes sur la faisabilité d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre de tous les projets de Loi ; des modalités seront effectivement à définir.

Le récent projet de « *Loi climatique européenne* » illustre la prise de conscience européenne susceptible de mobiliser l'ensemble des citoyens dans un projet juste, efficace et solidaire qui pourrait être fédérateur et devenir exemplaire au niveau mondial.

Toutefois, ce projet de Loi comporte de nombreuses interrogations quant à la stratégie à adopter pour parvenir à rendre « *irréversible* » l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Il appartient donc aux États membres de prendre leurs responsabilités et à la France de montrer l'exemple.

Le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs pour leur travail et a voté la résolution.